	25/22

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice **:** 12 - ***Présents*** : **9** - ***Votants*** : 10

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 juin 2022

Date de convocation
18 juin 2022
Date d'affichage
18 juin 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt deux, le 24 juin, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Etaient présents : M. Samuel GOMES, Christelle PERRIN, Joëlle TSCHUDI, Pascal GALLIOT, Fabien BARI, Jean-Pierre SCHWARTZ, Patricia FALLENOT, Nadège ZIMMERMANN, Sébastien GADOT

Etaient absents excusés avec procuration : Azzedine AZZOUG (donne procuration à M. Sébastien GADOT),

Etaient absents excusés : Armelle LE GAL, Pamela GRIDEL

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Christelle PERRIN

VOTE EMPRUNT GRANDS PROJETS
Délibération N°25-22

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'afin de financer des dépenses exceptionnelles d'investissement, il est opportun de recourir à un emprunt. Monsieur le Maire a consulté plusieurs organismes bancaires.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des propositions remises par les différents organismes bancaires ayant répondu, et après en avoir délibéré, décide de contracter auprès de la banque Crédit Agricole un emprunt selon les modalités suivantes :

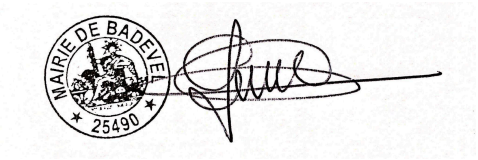
Montant : ……180 000 €
Durée : …….. 10 ans
Echéance : ……4910,17 €
Taux (fixe)…….. 1.73 %
Périodicité :……trimestrielle
Frais de dossier et commissions bancaires : 270 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents relatifs à l'octroi de l'emprunt auprès de la banque Crédit Agricole selon les modalités financières décrites précédemment.

- POUR : 10
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 24 juin 2022 et publication ou notification le 24 juin 2022

Le Maire,



Samuel GOMES